

RAPPORT D'ACTIVITE 2006

- IDENTIFICATION DU SERCICE

Nom : asbl MEDIANTE

Activité : Service de médiation agréé dans le cadre de la loi du 22 juin 2005 introduisant des dispositions relatives à la médiation dans le Titre préliminaire du Code de procédure pénale et dans le Code d'instruction criminelle.

Coordonnées/

Boulevard Devreux, 30
6000 CHARLEROI

Tél : 071 50 05 30 Fax : 071 30 57 91

E-mail : info@mediante.be

NOTE PRELIMINAIRE

Dans ce rapport d'activité quantitatif de l'année 2006, nous avons choisi de présenter les données statistiques sur les prises en charge d'une manière qui soit plus adaptée aux caractéristiques d'une activité de médiation **et plus conforme aux normes de quantification du service définis par l'arrêté royal fixant les critères d'agrément des services de médiation** visés à l'article 554, § 1^{er}, du Code d'Instruction criminelle.

Cet arrêté a été publié en janvier 2006. Depuis lors, à l'occasion de diverses réunions entre les services agréés et le SEMA, la nécessité de concevoir une autre manière de quantifier l'activité du service a souvent été évoquée. Jusqu'à présent, le SPF Justice n'a pas encore défini de nouveau mode d'enregistrement des données. Cependant, compte tenu de l'inadéquation du modèle de rapport en cours au regard du nouvel arrêté d'agrément, il a été convenu avec le SEMA, que nous proposions un nouveau mode de présentation de données statistiques pour l'année 2006.

D'une manière générale, les limites du précédent modèle de rapport étaient dues au fait qu'il avait été conçu pour enregistrer des informations relatives à une **mesure judiciaire alternative adressée exclusivement à un auteur par une instance judiciaire**. Or, la médiation dans le cadre de la loi du 22 juin est une démarche parallèle à la procédure pénale, conçue comme **une possibilité offerte de manière équivalente tant à l'auteur qu'à la victime**. Et l'information sur cette offre n'est plus assurée exclusivement par le magistrat mais par **une série d'acteurs judiciaires en contact avec de chacune des parties**.

Pour concevoir ce nouveau mode d'enregistrement et de présentation des statistiques, nous avons donc intégrés les paramètres suivants :

- La nécessité de procéder non seulement à une comptabilisation des **auteurs** impliqués dans la démarche mais aussi des **victimes** et surtout des **médiations** proprement dites, qui représentent les **interactions** effectives entre auteurs et victimes.
- La médiation ne peut être menée que si les deux parties marquent leur intérêt, dès lors toute demande de médiation ne débouche pas nécessairement sur une médiation. Il y a donc lieu de distinguer d'une part les **médiations potentielles** (dyades) en fonction des demandes formulées et du nombre de parties impliquées et d'autre part les **médiations qui sont effectivement engagées**. Ainsi, une affaire impliquant un auteur et trois victimes peut donner lieu potentiellement à trois médiations mais ne déboucher que sur une ou deux médiations effectives en fonction des dispositions des parties.
- Au départ d'une demande, on ne peut établir immédiatement si l'on va déboucher sur une médiation effective, à savoir l'unité de référence pour les quotas de prise en charge. Ces médiations « effectives » ne pourront donc être comptabilisées qu'avec **un certain décalage de la date de la demande de l'une des parties**.

- Nous proposons donc de distinguer d'une part la comptabilisation de toutes les demandes de médiation portant exactement sur le trimestre en cours et d'autre part **les médiations effectives résultant des demandes formulées au cours du trimestre précédent.**
- La médiation peut être organisée à tous les stades de la procédure avec des enjeux différents. Il nous paraît donc utile de distinguer **les différents niveaux auxquels elle est organisée** : avant jugement sans conditions, en détention préventive, en probation, au stade de l'exécution de la peine. Dans le rapport d'activité 2005, nous avions défini de manière plus formelle ces niveaux d'intervention en leur attribuant différents sigles pour faciliter l'évaluation statistique de cette donnée.
- Différents intervenants judiciaires **autres que les magistrats** peuvent informer l'une ou l'autre partie sur la possibilité d'une médiation : **avocats, maisons de justices, services d'aide au justiciable, accueil et aide aux victimes, consultants en justice réparatrice....** En identifiant le rôle de ces intervenants dans le relais des demandes, on mesure la qualité du partenariat local dans le développement des pratiques de médiation.

Ces paramètres ont déterminé le choix de présenter sur **trois tableaux** des statistiques trimestrielles **cumulatives** par arrondissement judiciaire.

- **Tableau 1** : Quantification des **auteurs** et des **victimes** à la source des demandes de médiations introduites dans le trimestre concerné, le nombre de **médiations potentielles** générées par ces demandes, (au moins un contact avec une des parties) et la répartition de ces données par **niveau d'intervention** dans la procédure pénale. Ces niveaux d'interventions sont définis en fonction du stade de la procédure auquel se situe l'auteur :
 1. *Avant jugement* sans détention
 2. *Avant jugement en détention préventive*
 3. *En alternative à la détention préventive*
 4. *En probation*
 5. *En libération conditionnelle*
 6. *Au stade de l'exécution de la peine* (sous ses diverses formes)
 7. « *Post judiciaire* », (l'auteur est dégagé de tout enjeu judiciaire.)
- **Tableau 2** : Quantification des **médiations effectives**, c'est à dire toutes **les médiations qui se seront avérées faisables** (au moins un contact avec les deux parties), sur base des demandes introduites au cours du **trimestre précédent** et répartition de ces données par niveau d'intervention.
- **Tableau 3** : Répartition en nombre et en pourcentage des **acteurs judiciaires qui ont assuré l'information** sur l'offre de médiation à l'origine des médiations potentielles figurant dans le tableau 1. Dans le tableau, nous avons tenté de regrouper ces différents acteurs selon leur relation spécifique avec les auteurs ou les victimes. Cette distinction permet de mesurer l'évolution du niveau d'information respectif des deux parties.

Ces données sont présentées pour chaque arrondissement disposant d'une antenne locale et pour les médiations occasionnelles menées au sein d'arrondissements dans lesquels le service n'est pas encore opérationnel. A la suite, l'ensemble des prises en charges sur le trimestre sera repris dans un tableau récapitulatif.

Il y a lieu de rappeler la distinction que nous avions déjà opérée dans le rapport d'activité 2005 entre les médiations menées au stade de l'exécution de la peine et les autres niveaux d'intervention. Les auteurs exécutant une peine sous différentes modalités (incarcération, surveillance électronique, semi-liberté, congés pénitentiaires...) ne sont pas affectés administrativement et judiciairement à un arrondissement judiciaire, mais dépendent d'un établissement pénitentiaire de référence. Pour faciliter la présentation, la lecture et l'interprétation des données relatives au niveau d'intervention, nous avons choisi d'intégrer les médiations menées au stade de l' « exécution de la peine » dans l'arrondissement où se situe géographiquement le ou les établissements pénitentiaires et où l'auteur exécute cette peine.

Les données **cumulées** des « **tableaux 1** » au terme d'une année civile, représenteront **toutes les médiations potentielles** initiées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Les données **cumulées** des « **tableaux 2** » représenteront toutes **les médiations effectives** menées au cours des quatre trimestres entre le 1^{er} octobre de l'année précédente et le 30 septembre de l'année en cours. Le total de ces médiations effectives sur quatre trimestres servirait d'indicateur de **l'adéquation aux quotas de prise en charges définis par l'arrêté. (50 médiations par eqtp.)**

Enfin, dans un rapport annuel plus qualitatif, il serait possible de présenter un quatrième tableau qui rendrait compte des **résultats** des médiations effectives clôturées sur une ou plusieurs années.

La présentation de ce type de statistiques et d'autres données pertinentes relatives aux interventions de médiation (recouplements divers) a été rendue possible par l'élaboration d'un programme informatique spécialement conçu pour ce type d'activité.

BILAN QUALITATIF GENERAL DE L'ACTIVITE DU SERVICE

Dans notre bilan relatif à l'année 2005, nous avions essentiellement développé comment l'entrée en vigueur de la loi du 22 juin 2005 avait constitué une étape déterminante dans l'évolution du projet. En fait, le nouveau cadre légal, en confirmant et légitimant les grands principes directeurs élaborés au cours de plusieurs années d'expérimentation, a marqué le passage d'un statut de projet pilote à celui de service agréé. Ce changement de statut n'a évidemment pas modifié radicalement l'activité au quotidien, mais il a conféré une plus grande légitimité et une nouvelle impulsion aux démarches d'implémentation du service. Et cet impact a surtout commencé à être déterminant au cours de cette année 2006.

Pour bien situer cette évolution, il y a lieu de rappeler brièvement ces principes directeurs définis par la loi et préciser leur incidence concrète aux différents niveaux de l'activité du service. Nous y avons déjà fait référence à plusieurs reprises, notamment dans la note préliminaire du premier rapport trimestriel de cette année pour démontrer l'opportunité de concevoir une autre manière de présenter des données quantitatives relatives aux interventions de médiation. De manière analogue, il y a lieu de les rappeler ici pour expliquer leur incidence sur un plan plus structurel.

- 1) La médiation en matière pénale définie comme une **offre de service** et son accessibilité aux justiciables à **tous les stades de la procédure pénale**.
- 2) Le rôle attribué aux magistrats (procureur du Roi, juge d'instruction, juges) de veiller à ce **que les parties soient informées de cette procédure** à laquelle ils ont droit et d'encourager la médiation de manière plus proactive dans certains dossiers.
- 3) Le principe d'une mention et d'une éventuelle **prise en compte des résultats** de la médiation par les autorités judiciaires concernées.

Le corollaire immédiat de ces principes directeurs sur le plan méthodologique et structurel est la confirmation de la nécessité d'impliquer un ensemble d'acteurs judiciaires non explicitement évoqués dans la loi, mais indispensables pour garantir une application optimale de celle-ci.

Dès les premières années du projet pilote, nous avons mis en évidence l'importance de l'implication de ces partenaires à deux niveaux. D'une part, ils constituent les relais indispensables pour assurer une information complète sur l'offre de médiation à tous les stades de la procédure (avocats, maisons de justices, services d'aide aux justiciables, consultants en justice réparatrice...), d'autre part, certains d'entre eux ont un rôle encore plus déterminant pour assurer une incidence utile de la médiation sur les procédures judiciaires en cours. D'une manière plus générale, cette concertation devrait permettre d'intégrer la médiation de manière cohérente dans une perspective plus large de justice restauratrice.

Nous avons déjà expliqué en d'autres lieux les raisons pour lesquelles, il ne nous a pas été possible jusqu'en fin 2005 d'organiser au niveau des arrondissements des groupes de pilotages constitués par ces acteurs-clé et de formaliser entre eux des accords de coopération selon une démarche analogue à celle de Suggnomè.

Des ressources en personnel plus limitées et l'absence d'un mandat clairement défini à cette fin nous avaient amenés à privilégier une démarche de sensibilisation et de coopération bilatérale avec chacun d'eux. Mais cela ne remettait pas en cause l'intérêt d'un partenariat local plus formalisé.

Dès 2005, l'implantation de Suggnomè sur l'arrondissement de Bruxelles a nécessairement exigé une meilleure concertation entre les deux associations devant intervenir dans un même arrondissement. A cette occasion, il était inévitable que l'on ouvre de manière plus directe le débat sur la manière de concevoir ce partenariat local.

De notre point de vue, au regard du mode de fonctionnement des « stuurgroepen » néerlandophones, il n'y a plus lieu au stade actuel d'établir des protocoles de coopération qui, au niveau local, régule de manière exhaustive l'activité du service et fixe les engagements des divers partenaires. Le nouveau contexte créé par l'existence d'un cadre légal implique une révision des dispositifs locaux établis dans le cadre d'un projet pilote.

C'est la raison pour laquelle, lors de la mise en place fin 2005 d'un premier groupe de travail sur l'arrondissement de Bruxelles, nous avons planifié ses objectifs en plusieurs étapes :

- 1) réévaluer les dispositions de collaboration avec les différents partenaires et les procédures établies jusqu'à présent de manière transitoire, notamment avec les magistrats, en veillant à les mettre en concordance avec les principes directeurs définis par la loi.
- 2) identifier les dispositions réglementaires qui pourraient être prise à un niveau plus centralisé en vue d'assurer une harmonisation optimale du processus de médiation dans tous les arrondissements judiciaires (circulaires, arrêtés...)
- 3) au travers de cette concertation et parallèlement au travail mener dans d'autres arrondissements, on devrait pouvoir mieux circonscrire le statut plus formel que l'on devrait conférer à ce partenariat local à plus long terme.

C'est dans cette perspective que, dans le sillage du groupe de travail de Bruxelles, nous avons planifié, tout au long de l'année 2006, les contacts avec les partenaires judiciaires des autres arrondissements. Comme on le verra, les résultats de ce nouveau travail d'implémentation sont fort variables. Ces différences sont à la fois liées au manque de disponibilité de notre part à mener de front cette initiative dans plusieurs arrondissements mais aussi sur la réticence de certains partenaires à s'investir dans un nouveau groupe de travail, préférant se référer à d'éventuelles directives externes.

Par ailleurs, indépendamment de la participation effective à un groupe de travail local, le contenu les enjeux des concertations semblent acquérir une importance majeure au vu des nouvelles prescriptions légales en matière de médiation. Pour certains partenaires, devoir s'inscrire dans la promotion et le bon fonctionnement d'une justice plus communicationnelle véhiculée par la médiation implique une révision plus fondamentale de la conception de leur pratique.

Sur ce point, nous pensons particulièrement :

- à la nécessité pour les avocats de pouvoir se dégager d'une logique de confrontation maximale lorsque leur client est engagé (ou pense à s'engager) dans un processus de médiation ;
- à la nécessité pour les services d'aide ou d'accueil des victimes de se dégager d'une logique protectionnelle unilatérale de leur mission et de concevoir aussi la médiation comme partie intégrante d'un dispositif en faveur des victimes ;
- à la nécessité pour les juges statuant à divers niveaux de la procédure de prendre en compte de manière pertinente les résultats de la médiation dans une perspective de justice plus communicationnelle

Ce changement de paradigme auprès de ces acteurs judiciaires et leurs éventuelles autorités hiérarchiques, nous semblent constituer la clé d'une intégration effective de la médiation dans le champ pénal.

TABLEAUX STATISTIQUES PAR ARRONDISSEMENT

□ Arrondissement judiciaire de Tournai

Médiatrice : Bénédicte WEYTS

Coordinnées du service : Rue Beyaert, 75 – 7500 TOURNAI
Tél./fax : 069/66.76.00

Tableau 1 : médiations potentielles initiées au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2006

Niveaux intervention	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	17	3	4	4	28
<i>Détention préventive</i>		5	2	1	8
<i>Alternative dét. préventive</i>					0
<i>Probation</i>	1			1	2
<i>Libération conditionnelle</i>					0
<i>Exécution de la peine</i> *	5	6	1	1	13
<i>Post judiciaire</i>	2	12	1	1	16
TOTAL	25	26	8	8	67

* Médiations impliquant des auteurs incarcérés à la prison de Tournai, ainsi que les autres modalités d'exécution de la peine (surveillance électronique, défense sociale).

Tableau 2 : médiations effectives issues des demandes introduites au cours de la période du 1er octobre 2005 au 30 septembre 2006

Niveaux intervention	4 ^{er} TRIM 2005	1 ^{ère} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	3	8	1	3	15
<i>Détention préventive</i>			3		3
<i>Alternative dét. préventive</i>				2	2
<i>Probation</i>	1	1			2
<i>Libération conditionnelle</i>					0
<i>Exécution de la peine</i> *	2	4	5		11
<i>Post judiciaire</i>		2	7	1	10
TOTAL	6	15	16	6	43

* Médiations impliquant des auteurs incarcérés à la prison de Tournai, ainsi que les autres modalités d'exécution de la peine (surveillance électronique, défense sociale).

Tableau 3 : répartition des partenaires judiciaires ayant relayé les demandes reprises au tableau 1

partenaires relais	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	% CUMULES
<i>Magistrats faisant offre aux <u>deux parties</u></i>	68% (17)	8% (2)	75% (6)	50% (4)	44% (29)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à l'auteur ou demande spontanée de l'auteur</i>	8% (2)	83% (20)	25% (2)	38% (3)	40% (27)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à la victime ou demande spontanée de la victime</i>	24% (6)	17% (4)	0% (0)	12% (1)	16% (11)
<i>Total médiations</i>	25	26	8	8	67

□ Arrondissement judiciaire de Mons

Médiatrice : Inès DELADRIER

Coordonnées du service : Avenue de l'Hôpital, 54 – 7000 MONS
Tél. : 065/35.63.99 – fax : 065/35.56.48

Tableau 1 : médiations potentielles initiées au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2006

Niveaux intervention	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	6	7	3	10	26
<i>Détention préventive</i>	2	1		1	4
<i>Alternative dét. préventive</i>					0
<i>Probation</i>	6				6
<i>Libération conditionnelle</i>			1		1
<i>Exécution de la peine *</i>	6	1	1	5	13
<i>Post judiciaire</i>					0
TOTAL	20	9	5	16	50

* Médiations impliquant des auteurs incarcérés à la prison de Mons, ainsi que les autres modalités d'exécution de la peine (surveillance électronique, défense sociale).

Tableau 2 : médiations effectives issues des demandes introduites au cours de la période du 1er octobre 2005 au 30 septembre 2006

Niveaux intervention	4 ^{er} TRIM 2005	1 ^{ère} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	5	6	2	3	16
<i>Détention préventive</i>	3	2	1		6
<i>Alternative dét. préventive</i>					0
<i>Probation</i>		5			5
<i>Libération conditionnelle</i>				1	1
<i>Exécution de la peine *</i>	4	3	2	2	11
<i>Post judiciaire</i>					0
TOTAL	12	16	5	6	39

* Médiations impliquant des auteurs incarcérés à la prison de Mons, ainsi que les autres modalités d'exécution de la peine (surveillance électronique, défense sociale).

Tableau 3 : répartition des partenaires judiciaires ayant relayé les demandes reprises au tableau 1

partenaires relais	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	% CUMULES
<i>Magistrats faisant offre aux <u>deux parties</u></i>	25% (5)	56% (5)	40% (2)	62% (10)	44% (22)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à l'auteur ou demande spontanée de l'auteur</i>	60% (12)	33% (3)	60% (3)	38% (6)	48% (24)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à la victime ou demande spontanée de la victime</i>	15% (3)	11% (1)	0% (0)	0% (0)	8% (4)
<i>Total médiations</i>	20	9	5	16	50

□ Arrondissement judiciaire de CHARLEROI

Médiateur : Philippe PAULET

Coordonnées du service : Bd Devreux, 30 – 6000 CHARLEROI
Tél. : 071/50.50.30 – fax : 071/30.57.91

Tableau 1 : médiations potentielles initiées au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2006

Niveaux intervention	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	28	12		13	53
<i>Détention préventive</i>	3			6	9
<i>Alternative dét. préventive</i>		1			1
<i>Probation</i>	2			2	4
<i>Libération conditionnelle</i>	20	5		7	32
<i>Exécution de la peine *</i>		3		10	13
<i>Post judiciaire</i>		1			1
TOTAL	53	22	0	38	113

* Médiations impliquant des auteurs incarcérés à la prison de Jamioulx, ainsi que les autres modalités d'exécution de la peine (surveillance électronique, défense sociale).

Tableau 2 : médiations effectives issues des demandes introduites au cours de la période du 1er octobre 2005 au 30 septembre 2006

Niveaux intervention	4 ^{er} TRIM 2005	1 ^{ère} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	4	16	9		29
<i>Détention préventive</i>	3	1	1		5
<i>Alternative dét. préventive</i>					0
<i>Probation</i>					0
<i>Libération conditionnelle</i>	3	8	3		14
<i>Exécution de la peine *</i>	2		2		4
<i>Post judiciaire</i>			1		1
TOTAL	12	25	16	0	53

* Médiations impliquant des auteurs incarcérés à la prison de Jamioulx, ainsi que les autres modalités d'exécution de la peine (surveillance électronique, défense sociale).

Tableau 3 : répartition des partenaires judiciaires ayant relayé les demandes reprises au tableau 1

partenaires relais	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	% CUMULES
<i>Magistrats faisant offre aux <u>deux parties</u></i>	47% (25)	55% (12)	0% (0)	29% (11)	42% (48)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à l'auteur ou demande spontanée de l'auteur</i>	58% (28)	36% (8)	0% (0)	66% (25)	54% (61)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à la victime ou demande spontanée de la victime</i>	0% (0)	9% (2)	0% (0)	5% (2)	4% (4)
<i>Total médiations</i>	53	22	0	38	113

□ Arrondissement judiciaire de NAMUR

Médiateur : Laurent GOFFAUX

Coordonnées du service : Bd Devreux, 30 – 6000 CHARLEROI
Tél. : 071/50.50.30 – fax : 071/ 30.57.91

Tableau 1 : médiations potentielles initiées au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2006

Niveaux intervention	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	13	9	11	35	68
<i>Détention préventive</i>	2		1	1	4
<i>Alternative dét. préventive</i>	1	3		2	6
<i>Probation</i>	4			1	5
<i>Libération conditionnelle</i>	10	6		1	17
<i>Exécution de la peine *</i>	11	4			15
<i>Post judiciaire</i>			1		1
TOTAL	41	22	13	40	116

* Médiations impliquant des auteurs incarcérés à la prison de Namur, ainsi que les autres modalités d'exécution de la peine (surveillance électronique, défense sociale).

Tableau 2 : médiations effectives issues des demandes introduites au cours de la période du 1er octobre 2005 au 30 septembre 2006

Niveaux intervention	4 ^{er} TRIM 2005	1 ^{ère} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	8	4	7	5	24
<i>Détention préventive</i>	7	2	3		12
<i>Alternative dét. préventive</i>	8	1			9
<i>Probation</i>	2	3			5
<i>Libération conditionnelle</i>	2	9	3		14
<i>Exécution de la peine *</i>	11	5	3		19
<i>Post judiciaire</i>			1		1
TOTAL	38	24	17	5	84

* Médiations impliquant des auteurs incarcérés à la prison de Namur, ainsi que les autres modalités d'exécution de la peine (surveillance électronique, défense sociale).

Tableau 3 : répartition des partenaires judiciaires ayant relayé les demandes reprises au tableau 1

partenaires relais	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	% CUMULES
<i>Magistrats faisant offre aux <u>deux parties</u></i>	32% (13)	41% (9)	84% (11)	88% (35)	59% (68)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à l'auteur ou demande spontanée de l'auteur</i>	68% (28)	59% (13)	8% (1)	10% (4)	39% (46)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à la victime ou demande spontanée de la victime</i>	0% (0)	0% (0)	8% (1)	2% (1)	2% (2)
<i>Total médiations</i>	41	22	13	40	116

□ **Arrondissement judiciaire de BRUXELLES**

Médiatrices : Catherine JACQMAIN, Sylvaine PAQUET,
Nathalie HARGOT

Coordonnées du service : rue Sergeant De Bruyne 80, 1070 Bruxelles
Tél.: 02/534.31.37 – fax: 02/534.16.10

Tableau 1 : médiations potentielles initiées au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2006

Niveaux intervention	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	31	9	3	4	47
<i>Détention préventive</i>	4	8	1		13
<i>Alternative dét. préventive</i>	2	1	1		4
<i>Probation</i>					0
<i>Libération conditionnelle</i>	1	4			5
<i>Exécution de la peine *</i>	11	4	8	11	34
<i>Post judiciaire</i>					0
TOTAL	49	26	13	15	103

* Médiations impliquant des auteurs incarcérés à la prison de St Gilles, Forest, Ixte, Nivelles et Berkendael, ainsi que les autres modalités d'exécution de la peine (surveillance électronique, défense sociale).

Tableau 2 : médiations effectives issues des demandes introduites au cours de la période du 1er octobre 2005 au 30 septembre 2006

Niveaux intervention	4 ^{er} TRIM 2005	1 ^{ère} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	20	23	6	1	50
<i>Détention préventive</i>	2	1	4	1	8
<i>Alternative dét. préventive</i>		2	1	1	4
<i>Probation</i>					0
<i>Libération conditionnelle</i>	1		2		3
<i>Exécution de la peine *</i>	4	7	3	10	24
<i>Post judiciaire</i>					0
TOTAL	27	33	16	13	89

* Médiations impliquant des auteurs incarcérés à la prison de St Gilles, Forest, Ixte, Nivelles et Berkendael, ainsi que les autres modalités d'exécution de la peine (surveillance électronique, défense sociale).

Tableau 3 : répartition des partenaires judiciaires ayant relayé les demandes reprises au tableau 1

partenaires relais	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	% CUMULES
<i>Magistrats faisant offre aux <u>deux parties</u></i>	57% (28)	58% (15)	23% (3)	27% (4)	48% (50)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à l'auteur ou demande spontanée de l'auteur</i>	41% (20)	42% (11)	77% (10)	67% (10)	50% (51)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à la victime ou demande spontanée de la victime</i>	2% (1)	0% (0)	0% (0)	6% (1)	2% (2)
<i>Total médiations</i>	49	26	13	15	103

□ Arrondissement judiciaire de Huy

Médiatrice : Dominique DARIMONT

Coordonnées du service : Quai de la Boverie, 9 – 4020 Liège
Tél./fax : 04/344.50.43

Tableau 1 : médiations potentielles initiées au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2006

Niveaux intervention	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	6	3		1	10
<i>Détention préventive</i>					0
<i>Alternative dét. préventive</i>					0
<i>Probation</i>					0
<i>Libération conditionnelle</i>		1			1
<i>Exécution de la peine *</i>	15	2	5	7	29
<i>Post judiciaire</i>					0
TOTAL	21	6	5	8	40

* Médiations impliquant des auteurs incarcérés à la prison de Huy, Andenne, Marneffe et St Hubert, ainsi que les autres modalités d'exécution de la peine (surveillance électronique, défense sociale).

Tableau 2 : médiations effectives issues des demandes introduites au cours de la période du 1er octobre 2005 au 30 septembre 2006

Niveaux intervention	4 ^{er} TRIM 2005	1 ^{ère} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>		3	2		5
<i>Détention préventive</i>					0
<i>Alternative dét. préventive</i>					0
<i>Probation</i>					0
<i>Libération conditionnelle</i>			1		1
<i>Exécution de la peine *</i>	1	7	3	5	16
<i>Post judiciaire</i>					0
TOTAL	1	10	6	5	22

* Médiations impliquant des auteurs incarcérés à la prison de Huy, Andenne, Marneffe et St Hubert, ainsi que les autres modalités d'exécution de la peine (surveillance électronique, défense sociale).

Tableau 3 : répartition des partenaires judiciaires ayant relayé les demandes reprises au tableau 1

partenaires relais	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	% CUMULES
<i>Magistrats faisant offre aux <u>deux parties</u></i>	28% (6)	33% (2)	0% (0)	12% (1)	23% (9)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à l'auteur ou demande spontanée de l'auteur</i>	52% (11)	67% (4)	60% (3)	88% (7)	62% (25)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à la victime ou demande spontanée de la victime</i>	20% (4)	0% (0)	40% (2)	0% (0)	15% (6)
<i>Total médiations</i>	21	6	5	8	40

□ Arrondissement judiciaire de LIÈGE

Médiateurs : Françoise COTTELEER, Grégory HAVELANGE

Coordonnées du service : Quai de la Boverie, 9 – 4020 Liège
Tél./fax : 04/344.50.43

Tableau 1 : médiations potentielles initiées au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2006

Niveaux intervention	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	35	8	22	18	83
<i>Détention préventive</i>	4	1	1		6
<i>Alternative dét. préventive</i>	1	2			3
<i>Probation</i>					0
<i>Libération conditionnelle</i>		1			1
<i>Exécution de la peine *</i>	9	13	11	3	36
<i>Post judiciaire</i>		1		1	2
TOTAL	49	26	34	22	131

* Médiations impliquant des auteurs incarcérés à la prison de Lantin et Verviers, ainsi que les autres modalités d'exécution de la peine (surveillance électronique, défense sociale).

Tableau 2 : médiations effectives issues des demandes introduites au cours de la période du 1er octobre 2005 au 30 septembre 2006

Niveaux intervention	4 ^{er} TRIM 2005	1 ^{ère} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	8	22	4	14	48
<i>Détention préventive</i>		2	1		3
<i>Alternative dét. préventive</i>					0
<i>Probation</i>					0
<i>Libération conditionnelle</i>			1		1
<i>Exécution de la peine *</i>		3	7	11	21
<i>Post judiciaire</i>			1		1
TOTAL	8	27	14	25	74

* Médiations impliquant des auteurs incarcérés à la prison de Lantin et Verviers, ainsi que les autres modalités d'exécution de la peine (surveillance électronique, défense sociale).

Tableau 3 : répartition des partenaires judiciaires ayant relayé les demandes reprises au tableau 1

partenaires relais	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	% CUMULES
<i>Magistrats faisant offre aux <u>deux parties</u></i>	71% (35)	31% (8)	65% (22)	82% (18)	63% (83)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à l'auteur ou demande spontanée de l'auteur</i>	29% (14)	61% (16)	29% (10)	13% (3)	33% (43)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à la victime ou demande spontanée de la victime</i>	0% (0)	8% (2)	6% (2)	5% (1)	4% (5)
<i>Total médiations</i>	49	26	34	22	131

□ Autres arrondissements ne disposant pas d'antenne locale

Tableau 1 : médiations potentielles initiées au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2006

Arrondissements	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>BRUGGE</i>	1				1
<i>VERVIERS</i>	1	2	1		4
<i>NIVELLES</i>				1	1
TOTAL	2	2	1	1	6

Tableau 2 : médiations effectives issues des demandes introduites au cours de la période du 1er octobre 2005 au 30 septembre 2006

Arrondissements	4 ^{er} TRIM 2005	1 ^{ère} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	Médiations Cumulées
<i>BRUGGE</i>		1			1
<i>VERVIERS</i>			1	1	2
<i>NIVELLES</i>					0
TOTAL	0	1	1	1	3

- Médiations au stade de l'exécution de la peine menées au départ de prisons d'arrondissements ne disposant pas d'antenne locale

Tableau 1 : médiations potentielles initiées au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2006

Prison	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
ARLON	1	1		1	3
LEUVEN	1	1			2
DINANT		6			6
TOTAL	2	8	0	1	11

Tableau 2 : médiations effectives issues des demandes introduites au cours de la période du 1er octobre 2005 au 30 septembre 2006

Prison	4 ^{er} TRIM 2005	1 ^{ère} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
ARLON		1			1
DINANT			4		4
HASSELT					0
TOTAL	0	1	4	0	5

DONNÉES GLOBALES TOUS ARRONDISSEMENTS ET PRISONS CONFONDUS

Tableau 1 : médiations potentielles initiées au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2006

Niveaux intervention	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	136	53	43	85	317
<i>Détention préventive</i>	16	15	6	9	46
<i>Alternative dét. préventive</i>	4	7	1	2	14
<i>Probation</i>	13			4	17
<i>Libération conditionnelle</i>	31	17	1	9	58
<i>Exécution de la peine *</i>	59	41	26	38	164
<i>Post judiciaire</i>	3	14	2	2	21
TOTAL	262	147	79	149	637

Tableau 2 : médiations effectives issues des demandes introduites au cours de la période du 1er octobre 2005 au 30 septembre 2006

Niveaux intervention	4 ^{er} TRIM 2005	1 ^{ère} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	Médiations cumulées
<i>Avant jugement</i>	48	82	32	26	188
<i>Détention préventive</i>	15	8	13	2	38
<i>Alternative dét. préventive</i>	8	3	1	3	15
<i>Probation</i>	3	9			12
<i>Libération conditionnelle</i>	6	17	10	1	34
<i>Exécution de la peine *</i>	24	30	29	28	111
<i>Post judiciaire</i>		3	10	1	14
TOTAL	104	152	95	61	412

Tableau 3 : répartition des partenaires judiciaires ayant relayé les demandes reprises au tableau 1

partenaires relais	1 ^{er} TRIM 2006	2 ^{ème} TRIM 2006	3 ^{ème} TRIM 2006	4 ^{ème} TRIM 2006	% CUMULES
<i>Magistrats faisant offre aux <u>deux parties</u></i>	49% (129)	36% (53)	56% (44)	56% (83)	48% (309)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à l'auteur ou demande spontanée de l'auteur</i>	45% (116)	57% (84)	38% (30)	40% (60)	46% (290)
<i>Acteurs judiciaires faisant offre à la victime ou demande spontanée de la victime</i>	6% (17)	7% (10)	6% (5)	4% (6)	6% (38)
<i>Total médiations</i>	262	147	79	149	637

DONNÉES STATISTIQUES EVALUATIVES SUR BASE DES MÉDIATIONS CLÔTURÉES
ENTRE 2004 ET 2006

		AVANT JUGEMENT		EXÉCUTION DE LA PEINE	
		N	%	N	%
BASE DE DONNÉES	Demandes de médiations (par l'une des parties)	1072		477	
	Médiations effectives (contact avec deux parties)	650	61 %	375	79%
ISSUES évaluées sur base du N de médiations effectives	Accords écrits	252	39%	115	31%
	Echanges utiles	117	18%	125	33%
	Pas d'accord	281	43%	135	36%
	TOTAL issues positives	369	57%	240	64%
MODE DE COMMUNICATION évalué à partir du N de médiations avec issue positive	Médiations indirectes	292	79%	192	80%
	Rencontre face à face	77	21%	48	20%
TYPES DE FAITS Déterminés à partir de l'ensemble des demandes y compris les médiations en cours	Meurtres	15	1%	137	24%
	Vols avec violences	121	10%	154	26%
	Abus sexuels	25	2%	106	18%
	Coups et blessures volontaires	576	47%	34	6%
	Vols qualifiés	127	10%	31	5%
	Vols simples	100	8%	0	0%
	Autres	257		118	
	TOTAL	1221		580	